

## Conditions Générales de Vente pour les groupes.

1. **La société** « Les Blancs d'Ecole » conçoit des animations sur le thème du vignoble et des vins d'Alsace, ponctuées d'activités ludiques et sensorielles. Elle met en avant l'histoire, les traditions, les savoirs faire et la gastronomie de la région dans une démarche de développement durable, travaillant en partenariat avec les acteurs du monde viticole et proposant des activités de tourisme culturel et d'oenotourisme.
2. **La dirigeante de la société**, Mireille Thiébaud, est diplômée d'Etat et titulaire d'un BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport. Elle s'appuie sur des techniques utilisées par les professionnels de l'éducation à l'environnement afin de populariser et de mettre à la portée de tous les connaissances de bases sur le vignoble et les vins d'Alsace. En aucun cas elle ne se positionne comme une professionnelle de la viticulture, mais comme une professionnelle de l'animation spécialisée dans l'oenotourisme.
3. **Nature des prestations**: les prestations sont ponctuées d'activités ludiques, sensorielles, artistiques, techniques, ou imaginaires... et sont adaptées à l'âge, au nombre, au rythme et au niveau de connaissances des participants. Elles peuvent être « clé en main » selon les programmes prédéfinis, ou « sur mesure » en fonction des attentes et du budget du client. Elles sont encadrées par un ou plusieurs guides, intervenants et prestataires.
4. **Organisation des prestations**: Les animations sont organisées tout au long de l'année.
5. **Nombre de participants**: Le nombre de participants minimum par animation est de 6 personnes, le nombre maximum étant de 12 à 50 personnes en fonction de la prestation choisie. Le nombre de participants indiqué sur le devis ne pourra faire l'objet d'aucun changement sans en avoir informé préalablement l'organisateur, au plus tard 15 jours avant la date de la prestation.
6. **Age minimum des participants**: L'âge minimum des participants est à déterminer en fonction du contenu de l'animation. Dans tous les cas, les enfants restent sous la responsabilité des parents ou des adultes accompagnateurs.
7. **Comportement des participants**: Pour le respect de tous, enfants et adultes veillent à avoir un comportement calme et respectueux entre eux, vis à vis des guides et au contact de la nature environnante. L'ensemble des participants est prié de suivre le guide et de participer aux différentes activités. Les animaux « biens élevés » et tenus en laisse sont les bienvenus sous réserve de l'accord de l'ensemble des intervenants.
8. **Equipement**: Pour votre confort, une tenue vestimentaire adaptée à la nature de l'animation ainsi qu'aux prévisions météorologique est vivement recommandée : bonnes chaussures de marche, casquette ou chapeau, imperméable, crème solaire, ainsi que des vêtements et des chaussures de rechange.
9. **Consommation d'alcool**: L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Les participants sont priés d'avoir un comportement raisonnable quant à leur consommation d'alcool. Des crachoirs sont systématiquement mis à disposition lors des dégustations de vin. En aucun cas la société « Les Blancs d'Ecole », les guides, les intervenants et les prestataires ne pourront être tenus pour responsable en cas de problème lié à l'abus d'alcool. Le guide peut refuser la participation d'une personne en état d'ébriété ou susceptible de porter atteinte au bon déroulement de l'animation.
10. **Départs**: L'accueil se fait à l'endroit et à l'heure définis entre les différentes parties.

11. **Retard:** Pour le bon déroulement des prestations, il est impératif que tous les participants soient présents à l'heure de départ indiquée. En cas de retard, il convient d'en informer l'organisateur dans les meilleurs délais. Au cas où la prestation aura du être écourtée, le montant total restera du. Au cas où elle aura été prolongée, la prestation sera majorée de 50 € par heure entamée. Le guide attend les participants 15 minutes maximum après l'heure de départ prévue. Passé ce délai et si le retard n'a pas été annoncé, la prestation sera considérée comme annulée, facturée et non remboursée.
12. **Pour les groupes de plus de 30 personnes:** En fonction des activités choisies, les groupes de plus de 30 personnes pourront être scindés en 2 et chaque moitié être prise en charge par un intervenant. Le groupe se retrouve en commun pour le repas (s'il y a lieu) et à la fin de la prestation.
13. **Langues:** Il est possible d'organiser des animations en anglais ou en allemand pour les groupes de plus de 15 personnes.
14. **Tarifs:** Les prix indiqués s'entendent TTC et comprennent les charges sociales légales en France ainsi qu'une TVA de 19,6 %. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.
15. **Réservation:** Les prestations pour les groupes doivent être réservées au moins 60 jours avant la date d'exécution, par le retour du devis signé et le versement des 30% d'arrhes, afin de pouvoir planifier et réserver les activités auprès des différents prestataires.
16. **Règlement:** La réservation devient ferme lorsqu'un exemplaire du présent devis signé par le client à été retourné et le montant total de la facture réglé à Mireille Thiébaud, 30 jours avant la date d'exécution de la prestation. Le client n'ayant pas réglé la facture à la date convenue, est considéré comme ayant annulé la prestation et aucun remboursement ne sera effectué.
17. **Annulation de la part du client:** de 60 à 15 jours avant la date de l'animation : remboursement à 100%, de 14 à 8 jours avant la date de l'animation : remboursement à 50%, 7 jours avant l'animation : pas de remboursement, l'intégralité de la facture reste à la charge du client.
18. **Annulation de la part de l'organisateur:** En cas de force majeure (alerte météo ou problème de santé du guide) l'organisateur se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans ce cas, il proposera une prestation de remplacement d'un montant et d'une qualité égale à celle proposée, mais sur un thème différent et éventuellement encadrée par un autre prestataire. En cas de refus de la part du client, le paiement sera restitué en intégralité dans les plus brefs délais.
19. **Réclamation:** Toute réclamation doit être adressée dans un délai de huit jours après la prestation. Pour tout litige intervenant entre le client et « Les Blancs d'Ecole », les juridictions compétentes seront celles du siège de la société « les Blancs d'Ecole » où il sera fait application de la réglementation française.

**La réservation d'une animation suppose l'acceptation des conditions susmentionnées.**

Je soussigné.....certifie avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ci-dessus et m'engage à payer la somme de.....€ correspondant à 30% d'arrhes, et le solde de .....€ dès réception de la facture, soit 30 jours avant la date d'exécution de la prestation.

Fait à .....le.....Signature :